



Commune de Fourilles  
( 03140 )

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Vendredi 9 mai 2014**

**Constitution de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal

Vu les articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

Vu que Mme Andrée Bucharles, maire est membre de droit : présidente de la commission d'appel d'offres

Après avoir conformément à l'article à l'article L2121-21 du CGCT, voté à scrutin secret,

**Elit** : M. André Perrier, M. Michel Chatet, M. Jean-François Ferrandon en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres

**Elit** : Mme Brigitte Boulanger, M. Bruno Cruchand, M. Bruno Bonnamour en tant que membres suppléant de la commission d'appel d'offres

**Prend acte que**, conformément à l'article 22-III du code des marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

**Prend acte également**, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

**Prend acte que**, conformément à l'article 22-IV du code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

**Annule** la délibération du 30 mars 2014

**Tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014.**

Des plages horaires de 2 h 30, pour chaque conseiller, ont été établies d'un commun accord, pour la tenue du bureau de vote le 25 mai, entre 8 heures et 18 heures.

Si toutefois la durée d'ouverture du bureau de vote devait se prolonger jusqu'à 20 heures, chaque conseiller augmentera sa permanence d'une demie heure.

**Salle polyvalente :**

**Travaux**

Il reste la toile de verre à poser dans la salle et à la peindre.

L'entreprise doit intervenir le 12 mai et une fin de travaux peut être envisagée pour le 22.

Ensuite il faudra procéder au nettoyage.

A noter le passage de la commission sécurité le 26 mai.

Suite aux modifications intervenues, un nouveau plan d'évacuation est nécessaire.

La société SPARA (société pour la prévention et l'amélioration des risques d'assurances) a établi un devis de 144,70 euros pour la réalisation.

**Utilisation du matériel**

Bruno CRUCHAND a proposé de répertorier les consignes de mise en route et de fonctionnement de chaque appareil (lave vaisselle, hotte, cuisinières, chauffage...) sur des fiches plastifiées et de faire tester si les

instructions sont suffisamment explicites par Yvette ROBERT et Hélène PINFORT qui n'ont jamais utilisé ces appareils.

### **Règlement intérieur**

Le projet de règlement intérieur a fait l'objet d'un échange entre tous les conseillers.

Un nouveau texte tenant compte des diverses remarques sera revu le 15 mai.

Il prendra effet au premier juillet 2014.

Le principe :

Tout utilisateur (particulier, associations, commune) doit rendre la salle (sols et murs), la vaisselle et le matériel en parfait état de propreté.

Un état des lieux sera établi à la remise des clés, tant pour l'entrée que pour la sortie des lieux.

### **Nouveaux tarifs de la salle polyvalente:**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide des nouveaux tarifs de la salle polyvalente, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2014, comme suit :

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Salle polyvalente	120,00 €	170,00 €
Salle polyvalente pour vin d'honneur	30,00 €	30,00€
Forfait électricité-chauffage		
Été du 1 mai au 30 septembre	20,00 €	20,00€
Hiver du 1 octobre au 30 avril	60,00 €	60,00 €
Forfait vaisselle	25,00 €	25,00€

Des arrhes de 40% du montant de la location (sans forfait) seront demandées pour confirmer la réservation.

### **Achat matériel pour la cuisine de la salle polyvalente :**

Les travaux de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente étant bientôt terminés, il est nécessaire maintenant d'acheter du matériel pour aménager la cuisine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de l'achat de matériel pour meubler la cuisine de la salle polyvalente,

Accepte le devis présenté par la société DECHO CENTRE de 6234,63 € HT,

Sollicite une subvention dans le cadre d'aides exceptionnelles aux collectivités territoriales.

### **Site Internet :**

Deux conseillers se proposent de « faire vivre » ce site plus intensément et commenceront par une proposition d'article sur la journée du 8 mai 2014, qui sera lue également le 15 mai.

### **Défi Sioule et vignes : samedi 17 mai 2014**

L'arrivée aura lieu à FOURILLES. Aussi, la commune organise le vin d'honneur après les « épreuves ». Cette manifestation mobilise de nombreux bénévoles. La population est invitée à venir partager avec les participants le verre de l'amitié.